



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 063-256300187-20241010-2024_10_44-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
10/10/2024

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Création d'une régie – transformation du budget SPANC**

Délibération
n° 2024-10-44

Monsieur le Président explique aux délégués que, l'exercice par le Syndicat de la compétence SPANC au 1^{er} janvier 2025 nécessite la création d'une régie directe.

Comptablement, la principale modification va concerner l'autonomie financière. Ce qui signifie, qu'il conviendra de doter ce service et donc ce budget d'un compte de trésorerie 515 qui lui sera propre. Il sera transformé en budget dit "rattaché", comme le budget « assainissement collectif ».

Date de convocation :
26/09/2024

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 45
Nombre de suffrages
exprimés : 50

Cela signifie également qu'il conviendra de l'alimenter au démarrage de la gestion directe au 1er janvier 2025. Une Décision Modificative n°1 est prévue en ce sens, pour alimenter la section investissement dès 2024.

DELIBERATION

VOTE :
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 1

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues, avec 49 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention :

- Valide la transformation du budget « SPANC » en budget rattaché,
- Autorise le Président à effectuer les démarches auprès de la Trésorerie de Thiers pour la transformation de ce budget.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

